



## Le mot du Maire

Je suis très heureuse de vous présenter, pour la première fois, en tant que maire, les vœux pour la nouvelle année.

Neuf mois se sont écoulés depuis les dernières élections : durée suffisante pour créer la vie d'un petit être, mais trop courte pour acquérir les connaissances et l'expérience de mon prédécesseur.

L'année 2014 a été une année de bouleversement pour nos communes avec la fusion de la communauté de Communes d'Orthez avec celle de Lacq. Le moment est venu d'harmoniser et mutualiser nos services sur l'ensemble des 61 communes. La situation actuelle et les projets d'élaboration d'une communauté encore plus importante nous engagent à nous montrer vigilants et critiques afin que nos petites communes préservent leur identité et conservent encore quelques pouvoirs.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier la compétence "espaces verts, propreté urbaine et éclairage public" est transférée à la Communauté de communes ainsi que de notre agent communal Jérôme DUCASSOU. Je le remercie pour le travail accompli sur notre village pendant les quinze années du-

rant lesquelles il a arpenté nos routes communales au volant de son fourgon blanc. Grâce à ses compétences notre commune a obtenu, cette année encore, une récompense au concours des villages fleuris.



Je remercie toutes les associations locales, les hommes et les femmes qui participent activement au dynamisme et à la vie du village.

Que 2015, soit pour vous l'occasion d'un nouveau départ, de tourner la page de 2014, en particulier pour les familles éprouvés par le deuil, la maladie.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter à chacun et chacune d'entre vous une bonne et heureuse année 2015, une excellente santé, la réalisation de vos souhaits et projets, pour vous-même, pour votre famille et pour tous ceux qui vous sont chers.

Aline Langlès,  
Maire de Lanneplaa

## Informations mairie

### Secrétariat

**Horaires d'ouverture de la mairie :**

le mardi de 9h à 18h

et le jeudi de 13h30 à 17h30

Tél : 05.59.69.26.72 / Fax : 05.59.67.16.66

Courriel : [mairie.lanneplaa@orange.fr](mailto:mairie.lanneplaa@orange.fr)

### Recensement militaire

Les jeunes de 16 à 25 ans doivent obligatoirement se faire recenser auprès de la mairie de leur domicile. Pour l'année 2015, les jeunes nés entre le 01/10/1998 et le 31/12/1999 doivent se présenter à la mairie après avoir fait leurs 16 ans, munis de leur livret de famille.

### SYNDICAT DE GRÉCHEZ

**Permanences du Syndicat de Gréchez :**

lundi de 9h à 18h

& vendredi de 9h à 17h30

Attention le Syndicat de Gréchez a sa propre ligne téléphonique et est joignable au 05.59.65.83.58

Site Internet : [Syndicat-grechez.fr](http://Syndicat-grechez.fr)

### Tarifs location salles

(chèque de caution de 150 € pour la salle communale et 2 000 € pour la maison pour Tous est demandé dans tous les cas)

#### Habitants de Lanneplaa

salle communale &  
maison pour tous

Location d'été  
1<sup>er</sup> mai au 31 octobre

20 € /  
manifestation

Location d'hiver  
1<sup>er</sup> novembre au 30 avril

30 € /  
manifestation

Mariage  
(Maison pour tous &  
Salle Polyvalente)

150 € /  
manifestation

Salle Polyvalente

Sports, autres, ...

Gratuit

#### Personnes extérieures

Maison pour Tous

½ journée

80 € /  
manifestation

Journée

200 € /  
manifestation

Week-end  
(ou 2 jours)

400 € /  
manifestation

Maison pour Tous  
& Salle polyvalente

Mariage

400 € /  
manifestation

Pour réserver la salle, il convient de téléphoner à la mairie.

La Salle communale n'étant plus équipée ne peut plus être louée pour l'organisation de repas. En outre, elle est occupée par le Centre de Loisirs pendant les vacances scolaires et n'est donc pas disponible à la location

## Commissions communales

Suite au renouvellement du conseil municipal, les représentants aux intercommunalités auxquelles la commune adhère ont été désignés, et des commissions ont été mises en places :

### Syndicat de Gréchez :

Gère les compétences eau et assainissement non collectif.

Titulaires : Jacques LAULHÉ et Éric NOTARIO

Suppléants : Marc LACROUTS et Vincent BORDENAVE

### Sivu des Villages Réunis :

Entretien des espaces verts et des bâtiments communaux.

Titulaires : Marc LACROUTS et Christophe THAROT

Suppléants : Éric NOTARIO et Fabrice GUIDI

### Syndicat Départemental d'Electrification :

Contrôle la bonne exécution du service public de l'électricité et du gaz dans l'intérêt de tous les usagers du département, particuliers et professionnels.

Titulaire : Thierry SOGNI

Suppléant : Éric NOTARIO

### Commission Communale des impôts (CCID) :

La CCID comprend 7 membres : Le Maire et 6 commissaires dont un doit être domicilié hors de la commune, et 6 commissaires suppléants.

La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale. Son rôle est de :

- dresser , avec le représentation de l'administration fiscale, la liste des locaux de référence et des locaux types retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux,
- établir les tarifs d'évaluation des locaux de référence pour les locaux d'habitation,
- participer à l'évaluation des propriétés bâties,
- participer à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties
- Formuler des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Commissaires titulaires : Marie-Andrée LABOURDETTE, Marc LACROUTS, Éric NOTARIO, Nadine SAHORES, Vincent BORDENAVE et Maurice MÉLIANDE

Commissaires suppléants : Carole DE BRITO, Jean-Marc LABAT, Thierry SOGNI, Fabrice GUIDI, Denis COSSIE et Hervé PINAQUY.

### Centre Communal d'Action Sociale :

Il s'agit d'un établissement public administratif communal, obligatoire. Il conduit des actions pour répondre aux besoins sociaux de l'ensemble de la population (familles, jeunes, personnes âgées, personnes handicapées et personnes en difficulté). Il est administré par un conseil d'administration présidé par le Maire, et est représenté par 4 membres élus et 4 membres nommés par le Maire.

#### Représentants élus :

Aline LANGLELÈS, Marie-Andrée LABOURDETTE, Nadine SAHORES, Carole DE BRITO et Fabrice GUIDI.

#### Représentants nommés :

Jacques LAMOTHE, Francis LAULHÉ et Jean-Marc LABAT et Isabelle JOANNY.

### Commission voirie :

Marc LACROUTS, Vincent BORDENAVE, Franck LAULHÉ et Christophe THAROT.

### Commission Bâtiments :

Éric NOTARIO, Nadine SAHORES, Carole DE BRITO et Franck LAULHÉ.

### Commission Associations :

Nadine SAHORES, Franck LAULHÉ, Fabrice GUIDI, Thierry SOGNI et Marie-Andrée LABOURDETTE.

## État Civil 2014

### Naissances



4 août : Simon, au foyer de :  
Olivier & Florence DARRACQ

7 octobre : Fabian, au foyer de :  
Guillaume et Carole LABISTE

### Mariages

12 juillet : François DARRIEULAT  
& Karine DAVERAT

16 août : Daniel GRIMALDI  
& Nurjamal CHAKANOVA



### Décès

22 janvier : René LACAVE-BOUCHÉ

24 mars : André LABAT

8 juillet : René LANGLELÈS

16 octobre : Marie-Louise BROUCA épouse  
LAULHE



## Recensement de la population



Depuis 2004, le recensement de la population se déroule tous les 5 ans. Sur la Commune de Lanneplà il aura lieu cette année, du **15 janvier au 14 février 2015**.

Merci de bien vouloir réserver votre meilleur accueil à notre agent recenseur **Nathalie BLANC** qui vous remettra :

- une feuille de logement qui permet de recueillir les informations sur votre habitation
- un bulletin individuel pour chaque personne vivant dans votre logement, qui permet de recueillir des informations sur la situation personnelle de chacun.

Nathalie BLANC disposera d'une carte tricolore avec sa photo d'identité, signée par Madame le Maire.

Cet agent repassera chez vous quelques jours après pour récupérer les documents complétés.

Nouveauté : vous pourrez, pour la première année, compléter ces documents directement sur Internet.

## Budget Communal

Le Compte Administratif 2013 a été voté par l'ancienne municipalité le 17 février 2013. Voici les résultats :

### Section de Fonctionnement

### Section d'Investissement

	Mandats et titres émis	Résultat antérieur	Cumul section
Dépenses	163 308,55		163 308,55
Recettes	166 740,78	116 937,27	283 678,05
Solde	3 432,23	116 937,27	120 369,50

	Mandats et titres émis	Résultat antérieur	Cumul section
Dépenses	374 841,91		374 841,91
Recettes	98 477,20	202 599,00	301 076,20
Solde	- 276 364,71	202 599,00	- 73 765,71

#### Réalisations 2013 :

- les travaux de construction et d'aménagement de la Maison pour Tous ont été soldés : 319 045,44 €
- achat d'équipement pour la maison pour Tous : 766,18 €
- remplacement de la porte du secrétariat de mairie : 3 891,13 €
- terrassement et busage du fossé derrière la Maison pour Tous : 8 683,56 €
- remplacement des tuiles du logement communal jouxtant la mairie : 2 732,86 €
- extension téléphonique et empiérement du chemin Camdeborde : 12 627,08 €

Le Budget primitif de 2014 a été voté le 17 mars 2014 par l'ancienne municipalité. Ses prévisions s'élèvent à **216 272 €** pour la section de fonctionnement et **234 055 €** pour la section d'investissement.

En section d'investissement, sont notamment prévus la clôture de la bâche à incendie et l'aménagement des locaux pour l'Accueil de Loisirs sans Hébergement

Lors du vote du budget primitif et afin de financer le remboursement de l'emprunt relatif à la construction de la Maison pour Tous, il avait été décidé d'augmenter les impôts tous les ans. Voici, ci-dessous les nouveaux taux qui ont été votés :

Taxes	pour mémoire 2013			Prévisions 2014		
	Base d'imposition	taux commune	Produit correspondant	Base d'imposition	Taux voté	Produit correspondant
Taxe d'habitation	310 901	13.44 %	41 785,09 €	316 200	13.67%	43 224 €
Taxe foncière bâti	208 147	9.76 %	20 315,15 €	212 700	9.93 %	21 121 €
Taxe foncière non bâti	21 981	52.81 %	11 608,17 €	22 200	53.72 %	11 925 €
	<b>TOTAL</b>		<b>73 708,41 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>76 270 €</b>

## TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX

#### Maison pour tous :

Dans un souci d'économie, le contrat EDF a été modifié, le précédent n'étant plus adapté au fonctionnement de la salle.

#### Salle polyvalente :

Quelques plaques fibrociment de la toiture sont percées ; des travaux d'étanchéité vont être réalisés

#### Mairie :

Un contrat été signé avec l'entreprise SD Termites dans le but de détruire les termites qui s'attaquent aux boiseries de notre mairie et du logement communal attenant.

Le contrat EDF a également été modifié, pour les mêmes raisons que pour la Maison pour Tous

Le secrétariat des techniciens du Syndicat de Gréchez a été déplacé vers la salle du Conseil Municipal afin de permettre une meilleure confidentialité pour la réception du public.

#### Salle communale :

La mousse sur le toit du préfabriqué a été balayée, et une vérification de l'étanchéité a été faite.

Les toilettes de cette salle ne sont plus aux normes pour l'activité du centre aéré. Nous prévoyons donc, dans un délai de 2 ans, quelques travaux permettant d'ajouter un second toilette et un lave-main.

#### Eglise :

Cet été, nous avons restauré la toiture de l'appentis ainsi qu'un abat-son de l'église

#### Cimetière :

Un projet d'embellissement du cimetière est en cours : nous envisageons de gratter le sol autour des caveaux et d'ajouter du gravier.

## TRAVAUX EDF

Des travaux de sécurisation devraient être réalisés sur les trois prochaines années. Ces travaux consistent à changer les lignes aériennes basse tension en fils dénudés par des lignes aériennes en fils isolés torsadés. Le but est d'obtenir une alimentation électrique plus performante notamment lors de forts coups de vent.

Trois secteurs sont concernés :

- secteur Couyet : réalisation 2014/2015
- secteur LaCabanne : réalisation 2015/2016
- secteur Pourrière : réalisation 2015/2016

Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 95% par le Syndicat D'Energie des Pyrénées-Atlantiques, 5% restent à la charge de la commune.

## Collecte des déchets

### Harmonisation de la collecte des déchets

La communauté de communes de Lacq-Orthez a engagé une démarche d'harmonisation de son service de collecte des déchets ménagers.

En raison des 2 fusions successives, la CCLO composée de 61 communes gère des collectes très différentes d'un secteur géographique à un autre. Il était indispensable de réorganiser le mode de collecte des déchets pour que tous les usagers de ce nouveau territoire disposent du même service.

Les élus ont souhaité maintenir un service de proximité et de qualité.

Vous serez bien entendu largement informés des changements qui n'interviendront qu'à partir du 1<sup>er</sup> avril 2015. Vous recevrez de la documentation explicative et de nombreux rappels d'ici là.

Mais d'ores et déjà, voici les principaux changements.

Vous disposerez à la maison de 2 bacs roulants qui seront collectés devant chez vous sauf bien sûr contrainte technique (exemple : impossibilité pour le camion d'accéder à votre maison).

Le bac qui contiendra les ordures ménagères sera vidé 1 fois par semaine, le jour n'est pas encore défini. Celui réservé à tous les emballages ménagers, sauf le verre, sera collecté tous les 15 jours. La capacité de ces bacs sera bien entendu adaptée au nombre de personnes vivant dans le foyer.

Pour le verre, il faudra que vous l'amenez dans les colonnes à verre qui seront positionnées au 1<sup>er</sup> trimestre 2015 dans votre commune. En fonction de votre consommation, vous vous y rendez autant de fois que vous le souhaitez.

Le verre ne peut pas être collecté en mélange avec les autres emballages ménagers car le centre de tri ne peut pas le trier et les débris de verre empêchent le recyclage des autres emballages. De même, le verre ne peut pas être mélangé avec les ordures ménagères car il ne brûle pas et est recyclable à l'infini lorsqu'il est collecté séparément.

D'où ce mode de collecte particulier grâce aux colonnes à verre.

Le tri des déchets pour un meilleur traitement et une valorisation satisfaisante est essentiel ; toutes les conditions seront, avec ce nouveau dispositif, réunies pour y parvenir.

Nous comptons sur vous.



Depuis le mois d'avril 2014 et le renouvellement des conseils municipaux, c'est une assemblée renouvelée et rajeunie qui assure la continuité du fonctionnement du syndicat pour les compétences eau potable et assainissement.

Pour l'eau potable, les missions concernent toujours la fourniture d'une eau de bonne qualité mais aussi l'entretien et le renouvellement des réseaux et équipements pour anticiper au maximum les coupures d'eau accidentelles. Pour l'année 2015 le prix de l'eau a été relevé de 0,07€/m<sup>3</sup> (soit de 1,05 € à 1,12 €/m<sup>3</sup>)

En assainissement non collectif la mission du service reste toujours l'accompagnement des usagers pour obtenir un bon fonctionnement des installations et un épandage des effluents sans risque pour la salubrité publique. Dans ce domaine les tarifs existants sont maintenus.

Une réflexion est en cours pour envisager un rapprochement des services de la régie d'ORTHEZ avec notre Syndicat. Les services de la Régie d'Orthez interviennent déjà sur le syndicat pour des travaux dans le cadre d'une convention de mutualisation et de mise à disposition des moyens.

## Remerciements

Avec Louissette, nous tenons à remercier chaleureusement Madame Le Maire, les membres du Conseil Municipal, actuel et ancien, le personnel de la Mairie, les musiciens et accompagnants ainsi que toutes les personnes qui ont participé à la surprise du 28 septembre dernier.

Nous vous remercions particulièrement pour les mots chaleureux, la musique, les fleurs et les cadeaux qui nous ont été offerts à cette occasion. Ce moment a été un vrai bonheur qui s'ajoute au plaisir d'avoir été votre premier magistrat pendant ces quelques années.

Ce moment passé ensemble confirme que les habitants de ce village sont toujours prêts à se rassembler pour créer des moments forts qui enrichissent la vie communale.

Jacques Laullé

## SIVU des Villages réunis

Le SIVU des Villages réunis a été créé, il y a quinze ans, en association avec la commune de Salles-Mongiscard. Cette structure avait pour principale compétence l'entretien des espaces verts.

Un agent, Jérôme DUCASSOU, avait été alors embauché et du matériel avait été acquis.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 la compétence « espaces verts » a été transférée à la Communauté de Communes Lacq-Orthez (CCLO). De ce fait, à compter de cette date, M. DUCASSOU a rejoint les services de la CCLO.

Le règlement d'intervention de la CCLO prévoit que la tonte des espaces verts devrait être effectuée 15 à 20 fois par an en utilisant la technique du « mulching » qui est un procédé de broyages multiples de l'herbe coupée par la tondeuse. De plus les espaces de recueillement fréquentés toute l'année devront toujours être propres : la fréquence des tontes sera d'environ de 20 fois

## Voirie

L'épisode pluvieux du mois de janvier 2014 a occasionné de gros dégâts sur les voiries et particulièrement sur la route des Pyrénées. La réfection de la chaussée effondrée a été financée par la communauté de communes : l'apport de 550 tonnes d'enrochement a été nécessaire et le montant total des travaux est de 40 000 €. Dans ce cas particulier, l'intérêt d'avoir attribué la compétence « voirie » à la Communauté de Communes semble évident.

Autres travaux de voirie réalisés en 2014 :

- Report de 2013
- Réfection de la couche de roulement en enrobés
  - 70 m sur la voie de l'Eglise
  - 160 m Chemin de Saint Jacques
  - 360 m Chemin de Cassiau

- Programme 2014

- Réalisation d'une couche de roulement en enrobés de 350 m sur la VC de Grechez
- Réfection ponctuelle de la couche de roulement sur la Rte du Bedat, le chemin de St Jacques et l'allée de Serrens.

La programmation des travaux de voirie pour 2015 est en cours d'élaboration

Enfin la Communauté de communes va procéder à l'élagage par lamier des branches empiétant sur les voies communales ou susceptibles de détériorer les lignes téléphoniques. Une première tranche de travaux sera réalisée en début d'année sur la route des Pyrénées, le Chemin du Roy, le chemin de St Jacques, le chemin Lacabanne et le chemin du Bosc

## Repas inter-association

Le 28 septembre 2014 a eu lieu le repas annuel inter association à la maison pour tous

Nous avons accueilli 2 nouvelles familles au sein de la commune Mr COTRON (chemin du tus), Mr et Mme HITTA (route des Pyrénées)

L'équipe municipale et les associations en ont profité pour remercier chaleureusement notre ancien Maire M Jacques LAULHE pour son dévouement durant ces 37 années à la tête de la commune et lui souhaiter une bonne retraite bien méritée. Merci à tous pour cette journée qui fut très réussie ainsi que votre implication dans notre village.

